

Inside Secure SA

**Rapport spécial des commissaires aux comptes sur
les conventions et engagements réglementés**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2017)**

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63 rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Experte Audit

Membre de la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes Aix-Bastia
60 bd Jean LABRO, 13016 Marseille

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine

Expertea Audit
60 Bd Jean Labro
13016 Marseille

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017)

A l'Assemblée Générale des Actionnaires
Inside Secure SA
Rue de la Carrière de Bachasson
13590 Meyreuil

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Convention avec Catherine Blanchet Conseil

Personne concernée

Madame Catherine Blanchet, membre du Conseil de Surveillance, dirigeante de la société Catherine Blanchet Conseil

<u>Nature et objet</u>	Conseils dans l'élaboration de la communication auprès des investisseurs et des marchés financiers
<u>Modalités</u>	Le conseil de surveillance du 19 octobre 2017 a décidé de confier à Catherine Blanchet Conseil pour une durée d'un an une mission d'assistance dans l'élaboration de la communication auprès des investisseurs et des marchés financiers. Le montant des honoraires fixé pour cette prestation est de 3 000 € HT par mois. Le conseil de surveillance du 19 décembre 2017, a autorisé un complément d'honoraire de 5 000 € HT. Le montant total des honoraires perçus par Catherine Blanchet Conseil au titre de ces travaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élève à 14 000 € HT.
<u>Motifs justifiant de son intérêt pour la société</u>	Cette prestation permet à la société de bénéficier d'une expertise dont elle ne dispose pas en son sein et d'améliorer sa communication auprès des marchés financiers.

Conventions et engagements autorisés et conclus depuis la clôture

Convention avec Richard Vacher Detournière

<u>Personne concernée</u>	Monsieur Richard Vacher Detournière, membre du Directoire
<u>Nature et objet</u>	Modification des conditions d'attribution des actions gratuites attribuées le 23 mars 2015
<u>Modalités</u>	Le 23 mars 2015, le conseil de surveillance a décidé l'attribution de 31 599 actions gratuites à Monsieur Richard Vacher Detournière. L'acquisition définitive de tout ou partie de ces actions à l'issue de la période d'acquisition était conditionnée à la valeur de la moyenne, pondérée par les volumes, des cours de bourse des actions pendant les 20 dernières séances précédant la fin de la période d'acquisition. Lors de sa séance du 21 mars 2018, le conseil de surveillance a décidé de lever à titre exceptionnel, pour différents attributaires encore présents dans la société, la condition de marché, les autres conditions demeurant inchangées.

Personne concernée	Fonction	Date d'attribution	Nombre d'actions gratuites attribuées	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Valeur des actions lors de l'attribution
Richard Vacher Detournière	Membre du Directoire	23-mars-15	31599	23-mars-18	23-mars-20	22 088

<u>Motifs justifiant de son intérêt pour la société</u>	Reconnaitre et fidéliser les contributeurs clefs de la société
---	--

**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE
GENERALE**

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs.

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Néant.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

1. Indemnités de départ de Monsieur Richard Vacher Detournière

<u>Personne concernée</u>	Monsieur Richard Vacher Detournière, membre du Directoire
<u>Nature et objet</u>	Indemnités transactionnelles de départ
<u>Modalités</u>	<p>L'engagement à l'égard de Monsieur Richard Vacher Detournière, relatif à ses indemnités de départ, dont les conditions avait été ajustées par le conseil de surveillance du 26 juillet 2016 et approuvées lors de l'assemblée générale des actionnaires de la société, le 14 juin 2017, s'est poursuivi au cours de l'exercice. Le montant des indemnités sera déterminé au départ de l'intéressé par le conseil de surveillance et seront d'un montant maximum égal au plus petit des montants suivants : 250 000,00 euros et la somme de la rémunération fixe brute reçue par l'intéressé au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle sa démission, sa révocation ou son licenciement est intervenu et de la rémunération variable brute reçue par l'intéressé au cours des deux années précédant celle au cours de laquelle sa démission, sa révocation ou son licenciement est intervenu (le « Montant Maximum »), étant précisé que la date de sa révocation, de son licenciement ou de sa démission sera présumée être, selon le cas, la date à laquelle la lettre de révocation (ou de licenciement) est reçue par l'intéressé ou la date à laquelle la lettre de démission est reçue par la Société</p> <p>Leur bénéfice sera subordonné, et leur montant modulé, en fonction de la moyenne arithmétique du taux d'atteinte des objectifs qui déterminent la part variable de la rémunération de l'intéressé au cours des deux derniers exercices clos précédant sa démission, sa révocation ou son licenciement.</p>
<u>Motifs justifiant de son intérêt pour la société</u>	Cet accord traduit le rapprochement amiable des points de vue respectifs des parties sur les circonstances ayant précédé et entouré la fin de ces mandats.

2 Attribution d'actions gratuite à Monsieur Amedeo D'Angelo

Personne concernée Monsieur Amedeo D'Angelo, Président du Directoire

Nature et objet Attribution d'actions gratuites

Modalités La période d'acquisition initiale courrait jusqu'au 1^{er} octobre, l'acquisition était conditionnée par l'atteinte d'une condition de marché définie comme étant la valeur de la moyenne, pondérée par les volumes, des cours de bourse des actions pendant les 60 dernières séances précédant la fin de la période d'acquisition. 2018. L'acquisition a été effective le 2 février 2018 après que les conditions de marché aient été remplies

Personne concernée	Fonction	Date d'attribution	Nombre d'actions gratuites attribuées	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Valeur des actions lors de l'attribution
Amedeo D'Angelo	Président du Directoire	02-févr-16	864 000	02-févr-18	02-févr-18	339 692

Motifs justifiant de son intérêt pour la société Reconnaître et fidéliser les contributeurs clefs de la société

3 Attribution d'actions gratuites à Monsieur Richard Vacher Detournière

Personne concernée Monsieur Richard Vacher Detournière, Membre du Directoire

Nature et objet Attribution d'actions gratuites

Modalités Les modalités d'attributions sont rappelées ci-dessous.

Personne concernée	Fonction	Date d'attribution	Nombre d'actions gratuites attribuées	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Valeur des actions lors de l'attribution
Richard Vacher Detournière	Membre du Directoire	16-déc-16	100 000	16-déc-19	16-déc-19	134 000

L'acquisition définitive de tout ou partie de ces actions à l'issue de la période d'acquisition est conditionnée à l'atteinte d'une condition de marché définie comme étant la valeur de la moyenne, pondérée par les volumes, des cours de bourse des actions pendant les 60 dernières séances précédant la fin de la période d'acquisition.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société Reconnaître et fidéliser les contributeurs clefs de la société

4 Attributions d'options de souscriptions d'actions à Monsieur Richard Vacher Detournière

Personne concernée Monsieur Richard Vacher Detournière, Membre du Directoire

Nature et objet Attribution d'actions gratuites

Modalités Les modalités d'attributions sont rappelées ci-dessous.

Personne concernée	Fonction	Date d'attribution	Nombre d'options de souscriptions d'actions attribuées	Calendrier d'exercice des options	Date limite d'exercice des options	Prix unitaire de souscription des actions
Richard Vacher Detournière	Membre du Directoire	3 novembre 2008	64 041	Exerçables en totalité sous condition de présence dans la société à la date de la levée	19 juin 2027	9,5438
Richard Vacher Detournière	Membre du Directoire	28 août 2014	36 866	24 332 exerçables et 12 534 le 28 août 2017 sous condition de présence dans la société à la date de la levée	28 août 2024	3,9970

Motifs justifiant de son intérêt pour la société Reconnaître et fidéliser les contributeurs clefs de la société

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Marseille, le 28 mars 2018


Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Didier Cavanié

Expertea Audit



Jérôme Magnan